

MOTION CARRIÈRES,

CONDITIONS DE TRAVAIL | HPS

PRÉSIDIÉE PAR DANIEL CHAINIEWSKI

Co-présidée par :

Patrick DELAITTRE

Rédacteur-trices :

Fabrice COSTES

Jules NAGBO

Daniel THEVOT

Jean-Marc PIEROCHE

Jean-Marc FOISSAC

Jean-François OLMEDO



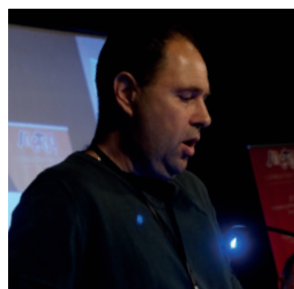
Pour les 4 prochaines années, les mandats doivent pouvoir continuer à être portés pour les PLP/CPE de la voie professionnelle en tant que fonctionnaire d'État, dans des structures spécifiques dédiées à celle-ci du collège au lycée, intervenant depuis la découverte professionnelle, CAP, bac pro, BTS et jusqu'à la licence pro. L'État doit augmenter drastiquement les recrutements de PLP dans toutes les matières en couvrant tous les besoins en titulaires.

Le congrès du SNETAA s'inscrit pleinement dans les mandats de sa fédération et sa confédération.

Augmentation des salaires, abandon du PPCR, nouvelle grille indiciaire de promotion, maintien du statut de fonctionnaire d'État et du statut particulier des PLP.

L'urgence, c'est l'augmentation des salaires et une amélioration des carrières afin de rattraper le retard accumulé suite aux attaques multiples des gouvernements successifs contre les PLP et les personnels d'éducation entraînant pertes de salaires et dégradations des conditions de travail.

Le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), rejeté et dénoncé dès le départ par le SNETAA et FO, a montré ses insuffisances et ses limites, ne répondant en rien aux attentes des



PLP. Le PPCR a eu pour effet de ralentir l'avancement de carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire. Les modalités d'évaluation (rdv de carrière) génèrent des iniquités et des pressions sur les collègues.

Le SNETAA revendique un rattrapage et une augmentation de 30 % du point d'indice courant 2022 et son indexation annuelle sur le coût de la vie.

Le SNETAA exige l'abandon et le remplacement des promotions au mérite du PPCR par une grille de promotion permettant :

- ① une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, avec un 1er échelon ayant un indice équivalent à deux fois le SMIC ;
- ② la possibilité pour tous les en-

seignants et les CPE d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la classe exceptionnelle hors échelle.

Dans ce cadre, le SNETAA demande également pour tous les enseignants et personnels d'éducation de LP, SEP, SEGPA, EREA, la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Le SNETAA constate que les différentes indemnités attribuées sans aucune transparence, représentent un pas de plus vers l'individualisation des salaires et ne sont pas une réponse à la paupérisation des enseignants.

Le SNETAA exige que toute tâche, travail ou mission supplémentaire, soit convertie en décharge horaire ou rémunérées en sus du traitement de base. Ces fonctions ou missions particulières doivent être clai-

rement définies et quantifiées en temps.

Le SNETAA revendique fermement l'appartenance des personnels de l'enseignement professionnel à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les PLP et CPE, titulaires et stagiaires. Il exige, pour le corps des PLP, le retour à la seule référence du statut de 1992. Il réaffirme notamment son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire sur 36 semaines non globalisables et non annualisables. Il veillera également à ce que l'article 31 sur le suivi des PFMP soit respecté et mis en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement.

Face à la crise écologique et à l'augmentation des prix de l'énergie, le SNETAA-FO revendique des emplois du temps permettant de limiter le nombre de déplacements, une augmentation des indemnités kilométriques, et de l'ISSR. Concernant les zones de remplacement le SNETAA demande qu'elles soient limitées à un département ou à une surface équivalente ou en prenant en compte les particularités des académies monodépartementales ou d'outre-mer.

Le SNETAA-FO revendique une avance systématique sur frais de déplacements dès validation de l'ordre de mission, les personnels n'ayant pas vocation à être les créateurs de l'État.

De nombreux postes en LP, SEP, SEGPA ou EREA sont occupés par des contractuels, faute d'un nombre de places suffisant aux différents concours ou de postes offerts au mouvement. Trop souvent, les établissements ou les rectorats sont obligés de recourir aux services de Pôle Emploi pour trouver des personnes dont la qualification ne correspond pas forcément aux fonctions ou disciplines demandées.

Le SNETAA, en plus de la titularisation des contractuels, réclame des ouvertures de places aux concours en nombre suffisant pour combler les besoins, dans toutes les disciplines, et attribuées en totalité. Pour les académies déficitaires, le SNETAA demande la création d'un concours spécifique.

Lors du reclassement des fonctionnaires stagiaires, de multiples situations ne sont pas prises en compte, ce qui pénalise gravement les néo-titulaires. Cela est inacceptable. Le SNETAA exige que

toutes les fonctions de non-titulaires et/ou que toutes les périodes d'activités professionnelles soient prises en compte sans contrainte de temps, de lieu, de statut ou de discipline.

Les PLP sont, parmi tous les enseignants du 2d degré, ceux qui ont le plus de difficultés à muter.

Le SNETAA rappelle son attachement à un mouvement national établi à partir de règles claires et garantissant à tous un véritable droit à mutation vers l'académie de leur choix. Le SNETAA a toujours dénoncé ce mouvement déconcentré, où chaque académie a des règles et des interprétations des textes spécifiques ; dans ce cadre, le SNETAA demande le transfert des dossiers « priorité handicap » des rectorats vers le ministère afin qu'ils soient traités avec équité et que tous les postes spécifiques soient gérés au niveau national exclusivement. Il demande que, conformément à notre statut, les affectations des PLP en classe de BTS s'effectuent sans aucune barrière ni préjugé lors du mouvement spécifique. Trop souvent, ils doivent démontrer plus que les autres qu'ils ont les capacités pour y enseigner, et y sont relégués à



n'assurer que quelques heures.

Le SNETAA s'oppose à tout recrutement local, comme l'expérimentation des postes à profil (POP) par les chefs d'établissement, d'enseignants titulaires ou non.

Le congrès du SNETAA revendique que tous les postes vacants soient proposés dans le cadre d'un mouvement national ainsi que les postes de TZR nécessaires pour assurer toutes les suppléances.

Le SNETAA rappelle que tous les postes de TZR doivent être occupés par des enseignants mais dans leur propre discipline et sur leur zone de remplacement, qui ne doit pas couvrir toute l'académie et avoir au maximum la taille d'un département ou à une surface équivalente ou en prenant en compte les particularités des académies monodépartementales ou d'outre-mer.

Le SNETAA déplore une augmentation du nombre de personnels en difficulté dans l'exercice de leur métier notamment à cause des conditions de travail de plus en plus pénibles ou du recul de l'âge de la retraite mais le ministère n'accorde pas pour autant des moyens suffisants pour abonder le dispositif en postes adaptés ou mi-temps thérapeutiques et allègements de service.

C'est particulièrement vrai pour les PLP et les CPE dans les LP, SEP, EREA et SEGPA. Des personnels sont parfois à bout et se voient contraints d'être placés en congé maladie faute de solutions convenables proposées par notre administration. Cette situation par défaut ne peut satisfaire le SNETAA-FO.

Le SNETAA demande que ces situations soient rapidement identifiées et que ces personnels soient pris en charge et accompagnés afin de faciliter la reprise du travail après un arrêt ou de trouver une solution adaptée à chacun, voire de changer pour une activité professionnelle véritablement choisie.

Que ce soit par le biais d'une véritable seconde carrière ou par celui d'une cessation progressive d'activité, le SNETAA demande que l'État propose à tout personnel qui le souhaite des solutions pour finir sa carrière dignement. À cet effet, le SNETAA-FO demande que les postes de réadaptation soient à la mesure des besoins constatés et répondent aux

possibilités des personnes concernées.

Améliorer toutes nos conditions de travail et de sécurité, restaurer le respect et l'autorité des enseignants, lutter contre les violences, mettre fin aux harcèlements.

Le SNETAA dénonce la mise en place des



RH de proximité qui renforce l'entrée dans un système managérial et qui ne saurait se substituer au rôle des syndicats.

La première cause d'épuisement des collègues est l'enseignement en classe entière à des élèves en grande difficulté

sociale et/ou scolaire.

Le SNETAA demande l'attribution de moyens correspondant aux besoins des publics de nos établissements afin de permettre l'augmentation des temps d'enseignement à effectifs réduits. Les effectifs réduits doivent être la norme pour la voie professionnelle.

Le SNETAA revendique le recrutement de personnels spécifiques : AED, AESH, psychologues scolaires, éducateurs, infirmiers, etc., autorisant la mise en place de structures au sein de l'établissement pour offrir une remédiation et une prise en charge pour les élèves les plus difficiles en dehors du groupe classe. Le SNETAA-FO revendique un vrai salaire pour les AESH.

Le SNETAA dénonce le nombre élevé et grandissant de violences et incivilités commises dans les établissements. De même, face à la montée des violences, des intégrismes et des radicalisations, le SNETAA réclame que l'État prenne la mesure réelle du phénomène et utilise tous les moyens indispensables pour protéger tous les membres de la communauté éducative.

Le SNETAA demande que le droit de retrait soit automatiquement garanti dans les situations de violence physique ou psychologique, lorsque les personnes présentent un motif raisonnable de penser qu'il existe un danger grave et imminent ou lorsque la sécurité n'est plus assurée (article 4131-1 du code du travail).

Le SNETAA rappelle que l'enseignant n'est pas responsable du climat de violence scolaire dans l'établissement, mais en est la victime tout comme les élèves. On ne peut banaliser cette violence, c'est pourquoi le SNETAA appelle les collègues à ne jamais rester isolés, à rompre la loi du silence, à faire preuve de solidarité et, dans tous les cas, à signaler les problèmes à la hiérarchie et à alerter le SNETAA académique voire national.

La violence ne peut être combattue individuellement, seules des actions collectives en viendront à bout. Il ne doit y avoir qu'une seule politique mise en place dans tous les établissements, celle de la « tolérance zéro ». Le SNETAA demande à ce que la parole et la place des enseignants, perdues ces dernières années, retrouvent pleine autorité.